

**WOMEN IN LAW AND DEVELOPMENT IN AFRICA
FEMMES, DROIT ET DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE**

WILDAF/ FEDDAF

**Projet : Sensibilisation et Renforcement de capacité des acteurs judiciaires
et extrajudiciaires pour la mise en œuvre effective des droits des femmes en
Afrique de l'Ouest**

**EVALUATION FINALE EXTERNE
(Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal)**

RAPPORT FINAL

Financement : Union Européenne

*Elvire AHOUNOU HOUENASSOU
Consultante
01 BP 144 Cotonou-Bénin
Tél : (229) 93 71 32 / 96 61 81
Courriel : houdenassou_elvire@yahoo.fr*

Août 2004

**Projet : Sensibilisation et Renforcement de capacité des acteurs judiciaires
et extrajudiciaires pour la mise en œuvre effective des droits des femmes en
Afrique de l'Ouest**

EVALUATION FINALE EXTERNE (Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal)

RAPPORT FINAL

***Rapport présenté par :
Elvire AHOUNOU-HOUENASSOU, Consultante***

*Cette évaluation a été réalisée par le consultant à la demande du WILDAF/FEDDAF-
BSRAO avec l'assistance financière de l'Union Européenne.*

*Les avis émis dans ce rapport sont ceux de la consultante et ne reflètent pas
nécessairement la position officielle de WILDAF/FEDDAF-BSRAO ou de l'Union
Européenne.*

EVALUATION FINALE EXTERNE

Projet : Sensibilisation et Renforcement de capacité des acteurs judiciaires et extrajudiciaires pour la mise en œuvre effective des droits des femmes en Afrique de l'Ouest

(Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal)

RAPPORT FINAL

Août 2004

SOMMAIRE

Pages

RESUME.....5-12

INTRODUCTION.....13-17

1. Contexte de l'évaluation

Objectifs de l'évaluation.

Méthodologie

2. Equipe chargée de l'évaluation

3. Présentation du plan

I- DONNEES RELATIVES AU PROJET.....18-19

II. ACQUIS20-42

1. Disponibilité et accessibilité des outils

2. Connaissances des acteurs judiciaires et extrajudiciaires en matière de droits des femmes et genre.

- **Participation effective des acteurs**
- **Réceptivité au message**

3. Système de démultiplication au profit des pairs

4. Les retombées de la formation

III. FACTEURS INFLUANT L'EXÉCUTION ET LES RÉSULTAT.....	43-46
1. Environnement socio politique et juridique dans les pays et la sous région	
2. Relations avec les autorités administratives et les médias	
3. Fonctionnement/capacité interne des réseaux	
4. Contact avec les groupes cibles	
 IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	 46-50
1. A l'Union Européenne	
2. Au bureau sous régional du WILDAF	
3. Aux bureaux nationaux du WILDAF	
 ANNEXES	 51
Liste des personnes rencontrées	
Documents consultés	

EVALUATION FINALE EXTERNE

Projet : Sensibilisation et Renforcement de capacité des acteurs judiciaires et extrajudiciaires pour la mise en œuvre effective des droits des femmes en Afrique de l'Ouest

(Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal)

RAPPORT FINAL

Août 2004

RESUME

Le WILDAF/FeDDAF, a initié un projet intitulé, «Sensibilisation et Renforcement de capacité des acteurs judiciaires et extrajudiciaires pour la mise en œuvre effective des droits des femmes en Afrique de l'Ouest». Ce projet vise donc à sensibiliser et renforcer la capacité d'une masse critique d'acteurs judiciaires et extra judiciaires dont dépend dans une très large mesure l'effectivité des droits des femmes. Le projet couvre sept (07) pays que sont le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana, le Mali, le Nigeria, le Sénégal et le Togo.

Démarré en Janvier 2002, le projet «Sensibilisation et Renforcement de capacité des acteurs judiciaires et extrajudiciaires pour la mise en œuvre effective des droits des femmes en Afrique de l'Ouest» est composé de sept activités et a duré trente (30) mois avec une prolongation de deux mois. Il en est à sa phase finale, d'où la présentation du présent rapport d'évaluation finale externe.

La présente évaluation externe vise à faire une appréciation critique de réalisation des activités du projet et des résultats obtenus en rapport avec les objectifs généraux et spécifiques ainsi que les indicateurs prévus au projet.

Sept activités ont été inscrites au projet. Il s'agit de :

- Organisation d'une réunion sous-régionale d'appropriation du projet par les réseaux nationaux WILDAF/FEDDAF chargés d'exécuter le projet sous la supervision du bureau sous régional.
- La conception et production de matériels sur le contenu des droits des femmes, la prise en charge des violations de ces droits et d'un document de plaidoyer.

- L'organisation de journées nationales d'information et de sensibilisation des médecins et autorités traditionnelles et religieuses, relais chargés de diffuser l'information auprès de leurs pairs.
- L'organisation d'Ateliers de formations au profit des avocats, magistrats et agents de la police, et la négociation avec les autorités compétentes pour l'intégration des modules conçus dans le cursus de formation des acteurs en formation.
- La recherche et la collecte de données dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des connaissances acquises par les acteurs formés et/ou sensibilisés, suivies des activités de lobbying et plaidoyer basées sur les données recueillies.
- La diffusion du Bulletin de liaison interne aux réseaux et groupes cibles participant au projet.
- Et enfin l'organisation du suivi évaluation et de la coordination du projet.

Au total, une série de quatre outils devrait être conçue et utilisée comme support aux journées de sensibilisations et de formations des acteurs ciblés. Ces mêmes documents devraient par la suite servir à la dissémination des connaissances acquises par les acteurs. Il s'agit des documents:

- Plaidoyer pour une effectivité des droits de la femme
- Pour une Société sans violence à l'égard des femmes
- Pour la mise en œuvre au quotidien de la CEDEF
- Aide mémoire à l'attention des médecins pour la prise en charge des femmes victimes de violences.

Que ce soit au Bénin, au Burkina Faso, au Mali ou au Sénégal nous avons pu constater que cette activité a été réalisée avec succès. Quant au contenu des outils, on peut conclure qu'ils ont été globalement bien accueillis par les acteurs.

Nous avons pu constater qu'effectivement toutes les journées de sensibilisation et les sessions de formations ont eu lieu avec le nombre de participants prévus, et ceci dans les quatre pays, à l'exception des journées de sensibilisation des

médecins sénégalais qui ont dû être reportées d'une semaine du fait du naufrage du Bateau "Djioula" survenu la veille de la date prévue pour le démarrage.

Dans l'ensemble, nous pouvons conclure que les participants pour la plupart étaient très attentifs et intéressés par le contenu des différents modules.

La familiarisation des acteurs identifiés (magistrats, avocats, officier de police judiciaire, médecins, autorités traditionnelles et religieux) avec les droits des femmes, les instruments internationaux et les textes de lois nationaux, ne fait aucun doute, néanmoins les efforts doivent se poursuivre pour l'enracinement du réflexe juridique.

Mais contrairement aux deux précédentes activités, l'activité concernant la démultiplication des connaissances acquises au cours des formations et journées de réflexion n'a pas permis d'atteindre entièrement les résultats escomptés. la synthèse des taux de récupération contenue dans le tableau ci dessous en donne une idée.

SYNTHÈSE DES RÉPERTOIRES DES PAIRS TOUCHÉS PAR PAYS SELON LE CADRE LOGIQUE

	Bénin			Burkina Faso			Mali			Sénégal		
Pairs touchés	Prévus	Touchés	%	Prévus	Touchés	%	Prévus	Touchés	%	Prévus	Touchés	%
Magistrats	300	57	19	300	105	35	300	142	47.33	300	18	6
Avocats	300	67	22.33	300	97	32.33	300	230	76.66	300	32	10.66
OPJ	300	178	59.33	300	61	20.33	300	219	73	300	39	13
Médecins	300	136	45.33	300	153	51	300	66	22	300	29	9.66
Chefs cout et relig	300	96	32	300	162	54	300	210	70	300	31	10.33
Total	1500	534	35.6	1500	578	38.53	1500	867	57.8	1500	149	9.93

NB:

1- Les chiffres ayant servi à réaliser ce tableau sont ceux obtenus au cours de la phase terrain et /ou transmis par les réseaux nationaux quelques jours après, ils ne sont pas définitifs, de nouvelles collectes peuvent modifier les pourcentages obtenus ici.

2- Dans certains pays comme le Bénin ou le Burkina Faso, le nombre de magistrats ou d'avocats en fonctions n'atteint pas les 300 prévus par le cadre logique, il faudrait donc en tenir compte dans l'appréciation des résultats.

On note la satisfaction générale des uns et des autres d'avoir pu participer aux formations et journées de sensibilisation, les réactions des acteurs judiciaires et extra judiciaires restent variées et pareilles d'un pays à un autre, même s'il n'en demeure pas moins que la plupart des acteurs n'arrive pas à faire ressortir les changements qui sont effectivement intervenus depuis la formation. Certains acteurs continuent à avoir des réserves par rapport au contenu des outils surtout pour ce qui concerne les chefs traditionnels et religieux et même quelques avocats pour l'applicabilité de la CEDEF.

Quelquefois même on a l'impression que les différents acteurs formés pensent qu'il faut accorder une faveur aux femmes plutôt que de leur permettre de jouir des qu'elles ont le droit en tant que, Homme ou citoyen d'un pays.

De notre avis, de tels constats étaient prévisibles car face à l'enracinement des mauvaises pratiques quotidiennes impunies, faites de discriminations et de violations des droits des femmes, on ne saurait observer à aussi court terme de véritables changements.

Pour espérer un véritable changement, il faudra persévérer et exécuter prochainement un programme plus soutenu dans la durée, avec plusieurs rencontres régulières, faites de formations et/ou sensibilisation.

Il est à noter entre autres points positifs, ceux-ci :

- Le réseau des collaborateurs extérieurs du WILDAF .

La naissance d'un réseau de collaborateurs extérieurs du WILDAF, constitué de tous les acteurs formés ou sensibilisés dans le cadre de ce projet.

- La visibilité du WILDAF

La visibilité du WILDAF dans les différents pays a fortement augmenté du fait de la médiatisation massive des différentes activités du projet et les relations entretenues avec les autorités politico administratives.

- La diffusion du Newsletters

Le News letters, revue d'information interne du WILDAF, disponible sur le site du Réseau a fait largement écho des activités du projet et sa diffusion s'est étendue

aux acteurs formés et/ou sensibilisés, qui ont vraiment apprécié le contenu de cette revue.

- L'intégration des modules

L'autre retombée qui n'en est pas des moindres est l'adhésion des différentes autorités de tutelles des acteurs formés, à l'intégration des modules dans les curricula de formation des avocats, magistrats, agents de police, médecins et même des chefs religieux à travers les prêches, les sermons, le catéchisme, les formations continues au sein des églises...

Le tableau ci-après présente une synthèse du niveau de réalisation de cette activité dans chaque pays.

	Bénin			Burkina Faso			Mali			Sénégal		
	AP	A	C	AP	A	C	AP	A	C	AP	A	C
Magistrats	XXX	XX		XXX			XXX	XX	Xx	XXX		
Avocats	XXX			XXX			XXX	XX	x	XXX		
Médecins	XXX			XXX			XXX			XXX		
OPJ	XXX	XX		XXX			XXX	XX	X	XXX		
Religieux												

AP= Accord de principe A= acquis C= Concrétisation

Comme on peut le lire donc à travers le tableau, tous les pays ont pu obtenir l'accord de principe des autorités de tutelle.

L'examen des hypothèses de risque du cadre logique du projet et les constats faits au cours de la phase terrain de la présente évaluation, nous ont permis d'identifier certains facteurs qui ont pu influencer positivement l'exécution des activités comme Environnement socio politique et juridique paisible dans les pays et la sous région, les bonnes relations avec les autorités administratives et les médias

et Fonctionnement/capacité interne des réseaux. Cependant la non implications des ONG membres des réseaux nationaux et les contacts peu réguliers entre les ONGs et les acteurs formés et/ou sensibilisés ont influencé négativement l'exécution des activités ou la réalisation des résultats attendus.

Enfin plusieurs recommandations allant dans le sens de la poursuite des activités du WILDAF pour une effectivité des droits de la femme ont été formulées aussi bien à l'endroit de l'Union européenne, du Bureau sous régional Afrique de l'ouest du WILDAF que des réseaux nationaux.

Le projet «Sensibilisation et Renforcement de capacité des acteurs judiciaires et extrajudiciaires pour la mise en œuvre effective des droits des femmes en Afrique de l'Ouest» est un projet qui a suscité l'intérêt général, il a malgré tout connu une bonne exécution et de grands résultats ont été atteints. Il reste un gros effort de suivi rapproché à faire par les réseaux nationaux pour maintenir les acquis du projet et poursuivre l'effort de sensibilisation.

Un nouveau projet devra être élaboré au niveau de chaque pays pour donner une seconde phase à ce projet qui doit être étendu à d'autres acteurs et élargir les moyens utilisés au cours de cette phase.

Si les réseaux nationaux poursuivent à l'échelle nationale le projet, un autre projet devra être nécessairement développé par le BSRAO du WILDAF pour prendre en compte les aspects qui dépassent les capacités nationales, comme la formation sur le genre ou la mise sur pied du Comité permanent sous régional.

Ces efforts conjugués, seront les seuls gages d'une durabilité des acquis du projet.

Au cours de notre mission d'évaluation, nous avons découvert un vaste champ en friche avec des femmes et des hommes disponibles et motivés pour le labour, nous

souhaitons vivement au WILDAF/FEDDAF - SRAO de découvrir sur son chemin, les ressources nécessaires pour travailler cette terre qui apportera à la femme africaine, la pleine jouissance de ses droits longtemps bafoués.

EVALUATION FINALE EXTERNE

Projet : Sensibilisation et Renforcement de capacité des acteurs judiciaires et extrajudiciaires pour la mise en œuvre effective des droits des femmes en Afrique de l'Ouest

(Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal)

RAPPORT FINAL

Août 2004-

INTRODUCTION

1. Contexte de l'évaluation

Le WILDAF/FeDDAF, Organisation panafricaine non gouvernementale et à but non lucratif a été créée lors d'une conférence régionale tenue à Harare en février 1990 sur le thème «Femmes, Droit et Développement Réseau pour l'habilitation en Afrique», il rassemble des organisations et des individus en vue de promouvoir une culture pour l'exercice et le respect des droits des femmes en Afrique.

Son but principal est de promouvoir la femme par une utilisation efficace, d'une variété de stratégies incluant la Loi pour l'auto développement, le développement de la communauté, de la nation, de la sous région, de l'Afrique. C'est dans ce cadre que le WILDAF/FeDDAF à travers sa section, sous région Afrique de l'Ouest, a initié un projet intitulé, «Sensibilisation et Renforcement de capacité des acteurs judiciaires et extrajudiciaires pour la mise en œuvre effective des droits des femmes en Afrique de l'Ouest».

La nécessité de ce projet s'est fait ressentir lorsque après une précédente évaluation, le WILDAF s'est rendu compte que l'exercice et le respect effectif des droits des femmes ne dépendent pas uniquement des femmes elles-mêmes, ni de l'action des Organisations Non Gouvernementales (O.N.G) de droits des femmes, mais également de tous les acteurs judiciaires et extra judiciaires qui interviennent dans l'application effective des droits de la femme.

Ce projet vise donc à sensibiliser et renforcer la capacité d'une masse critique d'acteurs judiciaires et extra judiciaires dont dépend dans une très large mesure l'effectivité des droits des femmes. Le projet couvre sept (07) pays que sont le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana, le Mali, le Nigeria, le Sénégal et le Togo.

La problématique qui sous tend le projet est celle de l'effectivité des droits des femmes dans les pays suscités. La première série d'acteurs identifiés regroupe :

- des acteurs judiciaires que sont les magistrats, les avocats et les officiers de police judiciaire (OPJ) qui interviennent dans le règlement formel des litiges dans lesquels les femmes sont impliquées.

- des acteurs extrajudiciaires : chefs traditionnels et religieux, acteurs clés et parties prenantes dans la résolution informelle des conflits.
- des acteurs tels que les médecins qui jouent parfois un rôle décisif dans l'établissement de la preuve nécessaire à la protection des droits de ces femmes.

Démarré en Janvier 2002, le projet «Sensibilisation et Renforcement de capacité des acteurs judiciaires et extrajudiciaires pour la mise en œuvre effective des droits des femmes en Afrique de l'Ouest » est composé de sept activités et a duré trente (30) mois avec une prolongation de deux mois. Il en est à sa phase finale, d'où la présentation du présent rapport d'évaluation finale externe.

Objectifs de l'évaluation.

La présente évaluation externe vise à faire une appréciation critique de réalisation des activités du projet et des résultats obtenus en rapport avec les objectifs généraux et spécifiques ainsi que les indicateurs prévus au projet.

Ainsi donc conformément au cadre logique et aux termes de références annexés au présent rapport, les activités réalisées et les résultats obtenus ont été évalués.

Méthodologie

L'évaluation externe finale du projet «Sensibilisation et Renforcement de capacité des acteurs judiciaires et extrajudiciaires pour la mise en œuvre effective des droits des femmes en Afrique de l'Ouest» s'est déroulée en trois phases, il s'agit de:

- Revue documentaire

Elle s'est faite tout au long de la mission et a permis de nous informer sur le projet, de compléter voir clarifier les informations reçues.

- Séances de briefing et de débriefing avec le WILDAF-BSRAO

Des Ateliers ont eu lieu avant et après la réalisation de la phase terrain, ils ont permis de faire le point sur la réalisation des missions dans les pays, d'accéder à la documentation disponible et de régler les formalités administratives et financières d'une part et d'autre part de partager les premières réflexions par rapport au déroulement de la mission et de s'accorder sur le contenu du rapport d'évaluation. Ces ateliers se sont tenus à Lomé au siège du WILDAF-BSRAO et ont réuni - la Coordinatrice sous régionale, Madame Kafui ADJAMAGBO JOHNSON- La Chargée de Programme , Madame Kafui KUWONU- la chargée administrative et financière, Madame Béatrice AJAVON- Les Consultantes Ursula OWUSU du Ghana et Elvire AHOUNOU HOUENASSOU du Bénin.

- Réalisation de la phase terrain

Au cours de cette phase des séances de focus group ont été organisées avec quelques acteurs formés et pairs touchés et ceci pour les cinq catégories d'acteurs ciblés. Divers entretiens se sont également tenus avec les Chargés de Programmes et les Bureaux exécutifs et les membres des Réseaux WILDAF, de même qu'avec diverses autorités politico administratives impliquées dans la mise en œuvre du projet et les représentants des structures de tutelle des acteurs formés.

- Rédaction des rapports

Il y a eu enfin la phase d'élaboration des rapports provisoires et finaux.

2. Equipe chargée de l'évaluation

L'évaluation finale externe coordonnée par le Bureau sous régional du WILDAF, a été conduite en collaboration avec les sept Réseaux nationaux du WILDAF par deux consultantes, à savoir:

- Ursula OWUSU pour le Ghana, le Nigeria et le togo.
- Elvire AHOUNOU-HOUENASSOU pour le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal.

3. Présentation du plan

Le présent rapport a analysé et synthétisé les constats faits au cours de l'évaluation finale dudit projet (phase terrain) dans quatre des sept pays couverts:

il s'agit du Bénin, du Burkina Faso, du Mali et du Sénégal. Il présente quelques données relatives au projet, les principaux résultats du projet par rapport aux indicateurs de performance initialement prévus dans le cadre logique, une évaluation de la mise en œuvre du projet et de la performance des différentes parties prenantes et enfin des suggestions et recommandations pour le futur, en vue de la capitalisation des acquis du projet.

Les résultats présentés connaissent quelques insuffisances dues au fait qu'au moment de la réalisation de la phase terrain, toutes les informations sollicitées auprès des différents Réseaux nationaux n'étaient pas disponibles dans les délais requis, comme par exemple la liste complète des pairs touchés ; dans certains cas les interlocuteurs n'ont pas pu fournir toutes les précisions nécessaires à la compréhension et à l'analyse de certains problèmes posés et ceci souvent par manque de temps.

Cette même contrainte de temps n'a pas pu permettre de rencontrer certains acteurs dont l'implication est d'importance dans la mise en œuvre du projet, suite à l'indisponibilité de ces personnes et autres responsables pendant la période de déroulement de la mission terrain. Au Sénégal par exemple nous n'avons pas pu rencontrer la plupart des autorités administratives, les tentatives pour les joindre par téléphone sont restées vaines, de même que les acteurs de la police du Burkina Faso qui étaient tous en mission dans la période de l'évaluation terrain.

De même, l'impact du projet auprès des bénéficiaires n'a pu être pleinement apprécié du fait que toutes les localités couvertes par le projet n'ont pu être visitées. Au-delà des focus groupes réalisés avec certains acteurs formés ou touchés et des entretiens fort intéressants que nous avons eu avec les réseaux

nationaux et certaines autorités politico- administratives, le projet a été aussi évalué à travers les rapports des études d'impact, précédemment réalisées dans tous les pays couverts par le projet au profit d'un échantillon représentatif des acteurs formés et des pairs touchés.

EVALUATION FINALE EXTERNE

Projet : Sensibilisation et Renforcement de capacité des acteurs judiciaires et extrajudiciaires pour la mise en œuvre effective des droits des femmes en Afrique de l'Ouest

(Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal)

RAPPORT FINAL

Août 2004

I- DONNEES RELATIVES AU PROJET

Le projet intitulé "Sensibilisation et Renforcement de capacité des acteurs judiciaires et extrajudiciaires pour la mise en œuvre effective des droits des femmes en Afrique de l'Ouest" s'est déroulé simultanément dans sept pays de l'Afrique de l'Ouest à savoir, Bénin, Burkina Faso, Ghana, Mali, Nigeria, Sénégal et Togo.

Il a pour objectif général de contribuer à l'amélioration de l'effectivité des droits des femmes dans ces sept pays. Son Objectif spécifique est de renforcer les capacités d'une masse critique de magistrats, avocats, agents de la police, médecins, autorités traditionnelles et religieuses, en vue d'une meilleure prise en compte des droits des femmes.

Sept activités ont été inscrites au projet. Il s'agit de :

- Organisation d'une réunion sous-régionale d'appropriation du projet par les réseaux nationaux WILDAF/FEDDAF chargés d'exécuter le projet sous la supervision du bureau sous régional.
- La conception et production de matériels sur le contenu des droits des femmes, la prise en charge des violations de ces droits et d'un document de plaidoyer.

- L'organisation de journées nationales d'information et de sensibilisation des médecins et autorités traditionnelles et religieuses, relais chargés de diffuser l'information auprès de leurs pairs.
- L'organisation d'Ateliers de formations au profit des avocats, magistrats et agents de la police, et la négociation avec les autorités compétentes pour l'intégration des modules conçus dans le cursus de formation des acteurs en formation.
- La recherche et la collecte de données dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des connaissances acquises par les acteurs formés et/ou sensibilisés, suivi des activités de lobbying et plaidoyer basées sur les données recueillies.
- La diffusion du Bulletin de liaison interne aux réseaux et groupes cibles participant au projet.
- Et enfin l'organisation du suivi évaluation et de la coordination du projet.

La méthode participative doublée de concertation et dialogue avec les divers acteurs concernés par le projet, l'intégration de la dimension Genre et une méthode de communication adaptée à l'éducation populaire sont autant d'éléments qui dénotent du souci des maîtres d'ouvrages de réaliser les résultats prévus.

Une stratégie d'exécution et un mécanisme de suivi évaluation interne ont également été prévus, coordonnés par le staff du bureau sous régional. Ils associent les différents acteurs du projet que sont les réseaux nationaux , les acteurs formés, les pairs touchés et les autorités politico administratives.

EVALUATION FINALE EXTERNE

Projet : Sensibilisation et Renforcement de capacité des acteurs judiciaires et extrajudiciaires pour la mise en œuvre effective des droits des femmes en Afrique de l'Ouest

(Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal)

RAPPORT FINAL

Août 2004

II. ACQUIS

Pour atteindre les objectifs fixés et réaliser les résultats attendus, le projet "Sensibilisation et Renforcement de capacité des acteurs judiciaires et extrajudiciaires pour la mise en œuvre effective des droits des femmes en Afrique de l'Ouest", a prévu une série de sept activités, l'exécution coordonnée et effective de ces activités devrait constituer pour le WILDAF-BSRAO et les différents réseaux nationaux un acquis à capitaliser pour la durabilité du projet.

Au nombre des activités prévues nous nous intéresserons particulièrement à cette étape ci à celles ci-après listées :

- L'atelier d'appropriation du projet par les différents réseaux nationaux ,
- La conception et production de matériels sur le contenu des droits des femmes, la prise en charge des violations de ces droits et d'un document de plaidoyer.
- L'organisation de journées nationales d'information et de sensibilisation des médecins et autorités traditionnelles et religieuses, relais chargés de diffuser l'information auprès de leurs pairs.
- L'organisation d'Ateliers de formations au profit des avocats, magistrats et agents de la police, et la négociation avec les autorités compétentes pour l'intégration des modules conçus dans le cursus de formation des acteurs en formation.

- La recherche et la collecte de données dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des connaissances acquises par les acteurs formés et/ou sensibilisés, suivies des activités de lobbying et plaidoyer basées sur les données recueillies.
- La diffusion du Bulletin de liaison interne aux réseaux et groupes cibles participant au projet.

Quels sont concrètement les acquis de ces sept activités dans les quatre pays pris en compte dans le cadre de cette évaluation?

Les différents documents et rapports d'activités consultés, les entretiens et les focus group réalisés de même que l'observation directe nous ont permis de faire les constats ci-après:

2. Disponibilité et accessibilité des outils

L'activité 2 qui consiste, en la conception et production de matériels sur le contenu des droits des femmes, la prise en charge des violations de ces droits et d'un document de plaidoyer, se justifiait par la nécessité de vulgariser les textes relatifs aux droits des femmes, principalement la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF), ainsi que les textes nationaux, notamment les constitutions, les codes de la famille, les textes pénaux relatifs à la violence, etc.

Au total, une série de six outils devrait être conçue et utilisée comme support aux journées de sensibilisations et de formations des acteurs ciblés. Ces mêmes documents devraient par la suite servir à la dissémination des connaissances acquises par les acteurs. Il s'agit des documents:

- Plaidoyer pour une effectivité des droits de la femme
- Pour une Société sans violence à l'égard des femmes
- Pour la mise en œuvre au quotidien de la CEDEF

- Aide mémoire à l'attention des médecins pour la prise en charge des femmes victimes de violences,
- Mieux lire et comprendre la CEDEF,
- La CEDEF.

Que ce soit au Bénin, au Burkina Faso, au Mali ou au Sénégal nous avons pu constater que cette activité a été réalisée avec succès. Les rapports d'activités, les Termes de références élaborés pour la conception des outils, les contrats passés avec les consultants chargés de la conception des outils, l'existence physique des outils et la remise de lots de documents visualisés sur les cassettes vidéo et attestée directement par les acteurs au cours des focus group, sont autant de preuves de réalisations de cette activité.

Quant au contenu des outils cités plus hauts, les propos de cet acteur, officier de police judiciaire résument l'appréciation de la majorité des acteurs rencontrés " ***J'ai bien accueilli ces documents qui rejoignent dans leur contenu l'existant et qui vont même au-delà en nous parlant des conventions,*** les documents m'ont permis d'évoluer, d'en apprendre plus, mais ces outils seraient vraiment inefficaces, si une plus profonde sensibilisation des justiciables et particulièrement des femmes n'est faite que pour leur permettre d'aller au-delà des tabous et de donner matière aux acteurs judiciaires pour travailler à l'effectivité des droits des femmes."

Cependant on peut se demander si malgré les efforts de clarté faits par les juristes, concepteurs de ces outils, si ils sont effectivement tous accessibles aux différents acteurs et aux pairs auxquels ils sont destinés. Le niveau intellectuel de tous les participants ciblés, leur a-t-il permis de s'approprier le contenu de ces documents? La réflexion de cet Imam sur le module Genre permet d'en douter. Il pense en effet que d'après la lecture du module sur le genre, il comprend que le genre est une approche qui tend à confondre les sexes masculin et féminin et favoriser ainsi le mariage entre individus de même sexe.

Les Chefs traditionnels ou coutumiers sont très souvent d'un niveau intellectuel bas, ils sont peu habitués en général à la lecture, de plus le temps trop court prévu pour l'animation du module sur le Genre peut être l'une des raisons qui n'en a pas facilité l'assimilation pendant la sensibilisation.

Ailleurs, au cours du focus groupe avec les médecins, ils ont estimé qu'il leur est difficile de trouver dans leur planning déjà chargé, du temps pour procéder à la lecture des documents.

Malgré le pourcentage très faible d'acteurs ayant formulé ces réflexions (moins de 5% des personnes interrogées), on se doit de les prendre en compte en vue d'une amélioration des prochaines initiatives allant dans le même sens.

2. Connaissances des acteurs judiciaires et extrajudiciaires en matière de droits des femmes et genre.

Après la conception des outils, il fallait procéder à la sensibilisation et à la formation des acteurs judiciaires et extra judiciaires identifiés dans le cadre du projet.

• Participation effective des acteurs

Les activités réalisées à l'endroit des groupes cibles bénéficiaires du projet sont de deux catégories. Il y a d'abord eu les journées nationales d'information et de sensibilisation des acteurs extrajudiciaires, puis les formations des acteurs judiciaires.

Deux journées nationales d'information et de sensibilisation se sont déroulées à l'intention des médecins et des chefs traditionnels et religieux.

Trois sessions de formation ont été organisées à l'endroit des officiers de police judiciaire, des magistrats et avocats

Que ce soit à travers l'examen des rapports d'activités, la visualisation des cassettes vidéo, l'atelier de briefing avec le BSRAO du WILDAF, les focus group, les entretiens avec les réseaux nationaux et les autorités de tutelle, nous avons pu constater qu'effectivement toutes les journées de sensibilisation et les sessions de formations ont eu lieu, et ceci dans les quatre pays, à l'exception des journées de sensibilisation des médecins sénégalais qui ont dû être reportées d'une semaine du fait du naufrage du Bateau "Djioula" survenu la veille de la date prévue pour le démarrage.

Le tableau ci-après fait le point des participations aux différentes journées et formations dans les quatre pays.

Acteurs	Nombre de participants/formations					
	Bénin	Burkina - Faso	Mali	Sénégal	Total	Prévisions
Magistrats	30	28	30	30	118	120
Avocats	31	30	30	30	121	120
Médecins	30	24	30	30	114	120
Chefs traditionnels et religieux	32	26	29	30	117	120
Officiers de police judiciaires	28	30	30	30	118	120
Total	151	138	149	150	588	600

On peut donc dire que cette activité a été réalisée à 98% et que 588 sur les 600 magistrats, avocats, agents de police, médecins, autorités traditionnelles et autorités religieuses ciblés pour le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal ont effectivement participé aux journées de sensibilisation et formations organisées. Dans tous les pays évalués, nous avons pu visualiser les images de ces

formations, de plus le taux de réussite de cette activité se lit aisément à travers tous les rapports d'activités et les rapports de l'étude d'impact et seront annexés au présent rapport d'évaluation externe.

- **Réceptivité au message**

Dans l'ensemble, nous pouvons conclure que les participants pour la plupart étaient très attentifs et intéressés par le contenu des différents modules. Les extraits des points des focus group ci-dessous, identifiables aux quatre pays évalués, en témoignent largement.

*"Le Projet est bien venu aider tout un chacun de nous, à prendre conscience de la marginalisation des femmes et avoir les moyens pour les aider à lutter contre les violences qu'elles subissent au quotidien." **Un policier (Sénégal).***

*"Les acteurs ciblés par le projet, sont les vraies personnes qui interviennent pour la résolution des problèmes, maintenant on sait vers qui orienter les femmes victimes, on ne se contente plus de pleurer avec elles, maintenant on sait qu'on a un recours." **Une femme chef religieuse (Mali).***

*"Ce projet contribue à une certaine liberté de la femme, on a l'habitude de dire dans l'église que la femme est soumise à l'homme et que ce dernier protège la femme, mais les réalités de la violence se retrouvent partout et c'est important de savoir quoi faire maintenant." **Une femme chrétienne formée (Burkina Faso).***

"Le projet était focalisé pour ce qui nous concerne surtout sur la CEDEF et le Genre, depuis dix ans que je travaille je dois avouer que je n'étais pas bien outillée pour la défense des femmes surtout en ce qui concerne l'égalité homme femme, à l'issue de ce séminaire j'ai été formé et informé sur les outils de défense

notamment les instruments internationaux ayant une force supérieure à la loi interne, je peux maintenant dépasser les outils internes qui sont discriminatoires.
" Un Magistrat (Mali).

" Nous avons apprécié le fait de mettre ensemble avocat et magistrat, pour discuter des problèmes des droits des femmes, et surtout de la CEDEF qui a été mis à notre disposition. Cette formation a apporté un plus à nos connaissances, par rapport aux litiges. Après cette formation, moi j'ai été agréablement surpris de voir que dans un jugement, un confrère a visé les textes internationaux, notamment la CEDEF, cela nous permet de mieux convaincre notre auditoire, avant on se cantonnait seulement aux textes nationaux, notre réaction par rapport au litige à évoluée." **Un Avocat (Burkina Faso).**

"Il s'agit en fait d'un projet et s'insère dans la logique normale de l'évolution de notre société il tend à la résolution des problèmes d'éthique et de genre, il aurait fallu le créer s'il n'existait pas il vient aider les acteurs judiciaires que nous sommes dans la résolution des conflits auxquels nous sommes confronté actuellement au fait que chacun de nous doit être conscient du rôle joué par la femme et l'homme et la nécessité d'en tenir compte pour avancer." **Un Avocat (Bénin).**

"C'est un programme capital, il nous a amené à comprendre pourquoi, par habitude, les violences faites aux femmes paraissaient normales, il nous a amené à dépasser le consensus qui paraît très facile, de résoudre à l'amiable les problèmes entre conjoints. Maintenant nous pouvons dépasser les aspects techniques de notre profession de médecin, pour humaniser un peu plus et prendre conscience d'une suite possible à notre intervention. Avec les différents modules suivis, j'ai compris que ce que je ne prenais pas pour la violence en était en fait une, et les documents reçus ont été des documents de référence, notamment l'aide

mémoire. La violence ne constitue plus pour moi un fait banal, j'y suis maintenant sensible, de même pour les femmes cela ne doit plus être la fatalité, un fait banal, on peut y dire non. En tant que médecin on ne faisait pas attention aux violences morales, maintenant on s'implique plus. La formation nous a permis de comprendre les droits des femmes et de pouvoir orienter les femmes victimes de violences vers le WILDAF." Un Médecin (Mali).

Si à travers ces témoignages, la familiarisation des participants avec les droits des femmes, les instruments internationaux et les textes de lois nationaux, ne fait aucun doute, on ne peut en dire autant du module sur le genre. Les acteurs, les réseaux nationaux et même les pairs touchés, affirment à l'unanimité que la formation sur le Genre a très peu duré, ce qui fait qu'ils n'en ont que très peu de souvenirs. Ils pensent néanmoins que c'est un module qui est très intéressant; il permet à la femme d'émerger pour contribuer au développement du pays, sans pouvoir pour autant dire comment il l'intègre dans leur pratique quotidienne

3. Système de démultiplication au profit des pairs

L'autre sous activité devant concourir à la réalisation du résultat attendu "Une masse critique de magistrats, avocats, agents de police, médecins, autorités traditionnelles et autorités religieuses sont familiarisés avec les textes nationaux et les principes internationaux relatifs aux droits des femmes" est celui de la diffusion des outils par les acteurs à leurs pairs.

Mais contrairement aux deux précédentes activités, celle-ci n'a pas permis d'atteindre les résultats escomptés. Sur les quatre pays que nous avons en charge pour la présente évaluation, seul le Mali a pu réunir à ce jour, un taux de plus de 50% de diffusion effective et de récupération des canevas de distribution auprès des acteurs formés. Viennent ensuite le Burkina Faso avec 38%, le Bénin avec 33%, au Sénégal le taux de récupération est très faible, autour de 10%.

Ces faibles taux de réalisation, entachent la réalisation parfaite de l'activité II. Cette faille est d'autant plus importante qu'elle se retrouve dans les quatre pays que nous avons couverts dans le cadre de cette évaluation.

En effet, il semble que les personnes formées n'ont pas très bien compris quelles étaient les conditions de la dissémination, cela s'est observé chez la plupart des acteurs mais particulièrement dans le rang des chefs coutumiers et religieux, malgré les efforts faits par les organisateurs des journées de sensibilisation et de réflexion pour expliquer la stratégie de suivi, les acteurs étant pour la plupart peu habitués à un tel système de démultiplication des informations reçues.

Des difficultés de toutes sortes ont jalonné la distribution des documents et surtout la récupération des canevas de distribution. Au nombre de ces difficultés on peut en citer quelques unes, évoquées aussi bien par les acteurs formés ou sensibilisés, les ONGs membres des réseaux WILDAF, que par les réseaux nationaux, ce sont :

- Le libre choix du mode de diffusion laissé à chaque acteur formé,
- L'insuffisance de moyens financiers pour l'encadrement et le suivi des personnes formées par les réseaux nationaux, ceci en dépit de la rallonge financière octroyée par le Bureau sous régional après le monitoring du projet en mars 2003 au Togo (certains acteurs formés n'ont pas eu de contact avec le WILDAF depuis la fin des formations, ou journées de sensibilisation,
- L'implication insuffisante des ONGs membres des réseaux WILDAF dans la réalisation des actions de sensibilisation et de formation prévues par le projet en général et dans la dissémination en particulier (les ONGs membres présents sur le terrain et plus proches de certains acteurs auraient pu suivre et coordonner la diffusion des outils).

- L'absence de motivations financières prévue pour la dissémination par les acteurs
- Le manque de temps n'ayant pas permis à certains acteurs (tels que les magistrats, avocats et médecins) d'honorer leur engagement.
- L'insuffisance de pairs lettrés pouvant prendre connaissance du contenu des documents.

En conséquence, les canevas de distribution qui ont pu être récupérés, sont dans certains cas incomplets et inexploitable (confère annexe). Les noms sont sans adresse ou les adresses sont pas toujours fiables.

Les pairs qui ont reçu les outils et que nous avons pu interroger, ne se sentent malgré tout pas au même niveau d'information que les acteurs formés directement.

Somme toute, on peut dire que des deux résultats attendus de cette activité "2", le premier a été réalisé puisque des outils adaptés à la sensibilisation et à la formation des magistrats, avocats, agents de police, médecins, autorités traditionnelles et religieuses, sont disponibles et ont été utilisés pour les formations et sensibilisation.

Par contre, le deuxième résultat attendu, à savoir qu'une masse critique de magistrats, avocats, agents de police, médecins, autorités traditionnelles et religieuses, sont familiarisés avec les textes nationaux, les principes internationaux relatifs aux droits des femmes et aux questions de genre, a été réalisé globalement à moins de 50%, du fait des nombreuses insuffisances relevées plus haut, (confère tableau synthèse des pairs touchés ci-dessous).

Cela étant, nous pensons que les taux de récupération obtenus ne permettent pas à eux seuls d'apprécier le degré de réalisation de ce résultat, du fait:

- du délai dont ont disposé les réseaux nationaux, pour la récupération des canevas, qui nous a paru trop court, (le délai d'un an aurait été suffisant si la

stratégie de démultiplication avait été plus affinée, notons par ailleurs que la récupération des canevas se poursuit toujours).

- de l'étendue géographique des pays et les lieux de provenance/résidence des acteurs formés et des pairs touchés, et le peu de fiabilité des moyens de communications disponibles dans les pays couverts par le projet.

En tout état de cause, ces difficultés énumérées plus haut, ayant résisté aux multiples efforts consentis par le Bureau sous régional et les réseaux nationaux, loin d'être considérées comme un échec et interprétées négativement, doivent au contraire permettre au réseau WILDAF d'être mieux aguerri lors de l'exécution de prochaines activités similaires, pour des victoires encore plus grandes

SYNTHÈSE DES RÉPERTOIRES DES PAIRS TOUCHÉS PAR PAYS SELON LE CADRE LOGIQUE

	Bénin			Burkina Faso			Mali			Sénégal		
Pairs touchés	Prévus	Touchés	%	Prévus	Touchés	%	Prévus	Touchés	%	Prévus	Touchés	%
Magistrats	300	57	19	300	105	35	300	142	47.33	300	18	6
Avocats	300	67	22.33	300	97	32.33	300	230	76.66	300	32	10.66
OPJ	300	178	59.33	300	61	20.33	300	219	73	300	39	13
Médecins	300	136	45.33	300	153	51	300	66	22	300	29	9.66
Chefs cout et relig	300	96	32	300	162	54	300	210	70	300	31	10.33
Total	1500	534	35.6	1500	578	38.53	1500	867	57.8	1500	149	9.93

NB:

1- Les chiffres ayant servi à réaliser ce tableau sont ceux obtenus au cours de la phase terrain et /ou transmis par les réseaux nationaux quelques jours après, ils ne sont pas définitifs, de nouvelles collectes peuvent modifier les pourcentages obtenus ici.

2- Dans certains pays comme le Bénin ou le Burkina Faso, le nombre de magistrats ou d'avocats en fonctions n'atteint pas les 300 prévus par le cadre logique, il faudrait donc en tenir compte dans l'appréciation des résultats.

4. Les retombées de la formation

Il s'agit des résultats attendus qui sont:

A la fin des formations et journées de sensibilisation, les magistrats et les avocats sont mieux formés et outillés pour appliquer les dispositions légales en matière de droits des femmes lors des règlements des conflits – une masse critique d'agents de police et de médecins est mieux formée et outillée pour accueillir les femmes en détresse et mieux identifier les violations qui sont portées à leur connaissance – les autorités traditionnelles et les autorités religieuses sont mieux disposées à promouvoir le respect des droits des femmes en conformité avec les textes nationaux et les instruments internationaux.

Face à ces divers résultats attendus, nous avons pu constater que malgré la satisfaction générale des uns et des autres d'avoir pu participer aux formations et journées de sensibilisation et en dépit de l'intérêt que cela a pu susciter au sein des différents corps de métier, les réactions des acteurs judiciaires et extra judiciaires restent variées et pareilles d'un pays à un autre.

En effet, malgré le sentiment de satisfaction générale relevé plus haut, il n'en demeure pas moins que la plupart des acteurs n'arrivent pas à faire ressortir les changements qui sont effectivement intervenus depuis la formation. On n'arrive pas non plus à relier exactement les quelques avancées quand même obtenues, ou les décisions judiciaires favorables aux femmes, au projet du WILDAF.

Certains acteurs continuent à avoir des réserves par rapport au contenu des outils surtout pour ce qui concerne les chefs traditionnels et religieux et même quelques avocats pour l'applicabilité de la CEDEF.

Quelquefois même on a l'impression que les différents acteurs formés pensent qu'il faut accorder une faveur aux femmes plutôt que de leur permettre de jouir des qu'elles ont le droit en tant que, Homme ou citoyen d'un pays.

De notre avis, de tels constats étaient prévisibles car face à l'enracinement des mauvaises pratiques quotidiennes impunies, faites de discriminations et de violations des droits des femmes, on ne saurait observer à aussi court terme de véritables changements.

Comme l'a dit une autorité de tutelle interrogée dans le cadre de cette évaluation, et nous partageons entièrement son avis, les acteurs viennent tous simplement d'être effleurés, interpellés face à leurs pratiques quotidiennes, à leur conscience et à leurs connaissances, par cette première formation ou sensibilisation. Pour espérer un véritable de changement, il faudra persévérer et exécuter prochainement un programme plus soutenu dans la durée, avec plusieurs rencontres régulières, faites de formations et/ou sensibilisation.

L'autre difficulté identifiée réside dans le fait qu'en cas de violences exercées sur une femme, tous les acteurs judiciaires et extra judiciaires qui doivent intervenir dans le processus de règlement du litige dans un département donné, ne sont pas tous au même niveau de connaissance ou de sensibilisation, ou ne s'accordent pas, quand aux voies et moyens à mettre en branle.

En outre, les tabous et les pesanteurs socio culturelles constituent encore un grand frein au déclenchement et à la poursuite judiciaire des violations des droits des femmes. En effet ce sont, selon les focus groups réalisés avec les policiers et les magistrats des quatre pays, les femmes victimes elles mêmes ou leurs parents qui pour sauvegarder « l'honneur » de la famille ou préserver leur mariage, accorde le « pardon » et demandent qu'il soit mis fin aux poursuites.

Les quelques extraits des synthèses des focus group ci-après étayent parfaitement notre analyse.

« Les femmes son très contentes de ce projet, même les critiques formulées par les autres, après le vote du Code ne nous ont pas ébranlé, car nous sommes

maintenant au côté des femmes dans cette lutte pour la promotion des droits de la femme.

Nous avons restitué comme il se doit les informations reçues, à la suite de ces journées de sensibilisation, le premier changement obtenu touche à la succession des femmes et à l'égalité des droits entre hommes et femmes, vous avez en tout cas notre soutien.

*Nous avons obtenu beaucoup après cette formation, il y a eu des changements en matière de mariage forcé des filles par les pères surtout, nous nous sommes mis en collaboration avec un groupement de femmes et de jeunes filles aussi pour leur dire quels sont leurs droits en matière de mariage et dans la gestion même de leur couple, le droit des femmes qui n'existait pas avant, maintenant tout le monde en est conscient et même dans le palais les femmes ont leur place et interviennent officiellement dans les grandes décisions. » **Chefs traditionnels (Bénin)***

*« L'appréciation des différents cas a évolué, nous avons pris connaissance de la CEDEF à ce séminaire et nous avons fait régulièrement recours à ce document. il y a une meilleure appréciation, même en cas de viol on correctionnalise moins et on laisse la procédure suivre son cours, et devant le tribunal correctionnel on fait plus attention au détail et on suit plus. C'est à partir de ce séminaire que j'ai changé de thème pour mon DEA sur la promotion des droits de la femme au Bénin. » **Avocat (Bénin)***

« Avant avec les plaintes des femmes il manquait une part de sévérité on a pu se rendre compte que les femmes souffrent et si malgré les pesanteurs elles ont pu arriver au tribunal on fait vraiment attention, mais Malheureusement quand les femmes ont des plaintes et qu'on leur dit ce qui il y a faire elles se découragent, elles veulent garder leur affaire à l'anonymat et on a l'impression de perdre son temps. Dans un cas de violence physique domestique ou la femme s'est plainte on allait avancer quand les familles des deux côté sont intervenues pour un

règlement amiable. La dépendance sociale et économique des femmes également pose problème. » Avocat,(Mali).

« Les connaissances acquises ont-elles été mises en pratique, c'est pas toujours évident car lorsque devant certains cas on veut évoquer les dispositions de la convention on se heurte à l'indifférence, on vous ridiculise presque. C'est donc une lutte de longue haleine, car de plus en plus on se rend compte qu'il y a des problèmes conjugaux, donc nous devons persister dans l'effort.

La CEDEF donne les grandes lignes et il faut que chaque pays puisse légiférer dans ce sens, maintenant avec le vote du code on pourra peut être se référer plus aisément à la CEDEF. » Avocat,(Bénin).

« Dans un cas de demande de garde d'enfant, une femme après le décès de son concubin et après les 90 jours de deuil, s'est retrouvée confrontée à la belle famille qui a voulu lui prendre son seul enfant, face à son opposition la famille a pratiquement déshérité l'enfant et les a chassé de la maison.

Le juge a été réceptif au plaidoyer de l'avocat sur la CEDEF et a attribué à la femme la garde de son enfant et l'a rétablie dans ses droits.

On a donc plus d'ouverture avec la CEDEF pour défendre les femmes mais on a malheureusement pas suffisamment de saisine, donc il faut sensibiliser les femmes pour qu'elles aient le courage d'aller jusqu'au bout. » Avocat, Burkina Faso.

« En ce qui me concerne je peux dire qu'il y a des changements imperceptibles, car quand on a une femme en présence de nous, soit on la brusque, soit on fait des efforts pour comprendre la difficulté qu'elle peut avoir en tant que justiciable. En matière de divorce par exemple, les attitudes que je condamnais avant, je ne le fais plus. Quand le mari dit que la femme ne lui a pas apprêté le bain, je lui réponds par exemple qu'il n'est pas interdit à l'homme d'aller au puits. Ou bien quand la femme porte plainte contre son mari pour n'importe quelle infraction

par exemple et que l'homme veut s'en prévaloir pour demander le divorce, on le lui refuse en lui disant que le divorce n'est pas une conséquence de la plainte. On essaie en ce moment de comprendre les femmes même si notre société ne comprend pas encore cette audace. » Magistrats (Mali)

« A chaque fois que quelqu'un reçoit une formation, il y a toujours un plus, mais n'oubliez pas que nous sommes des islamologues et nous sommes venus voir en fait ce que vous voulez changer, ce que vous appelez droit de la femme existe déjà et nous le confrontons à nos connaissances islamiques, nous sommes prêts à faire bouger les choses, mais toujours en nous basant sur nos lois islamiques. Le plus pour moi est de vous connaître et de savoir que vous luttez pour les droits de la femmes et de voir en quoi il nous est possible de nous associer à vous pour informer les femmes musulmanes pour qu'elles sachent quels sont leur droits et comment se défendre dans la société, car les musulmans même violent les droits des femmes, cette formation m'a permis de voir cet aspect,

Moi j'ai beaucoup reçu mais le comportement n'a pas changé beaucoup, car nous menions déjà la réflexion à notre niveau, les journées m'ont permis de comprendre que les violations sont le fruit des mauvais musulmans car dans mes conférences je relève toujours que se sont les mauvaises pratiques traditionnelles qui sont assimilées aux pratiques religieuses musulmanes, et c'est bien faux car, l'islam protège les femmes.

Dans l'islam, le partage des travaux domestiques n'est pas interdit, comme quoi de la discussion jaillie la lumière. » Islamologues(Sénégal)

« Bien que militant des droits de l'homme avant la formation il faut dire que j'ai par exemple dépassé le stade technique en améliorant un peu l'accueil, en tendant un peu plus l'oreille.

Avant je ne liais pas l'état d'une patiente à une violence économique, sexuelle ou psychologique, donc ce réflexe de consacrer un peu plus de temps pour écouter

et conseiller est devenu une réalité, on ne renvoie pratiquement plus pour ne pas trop s'ingérer, donc on est plus attentif.

Avant la formation je pouvais refuser de délivrer un CM mais maintenant je ne pense pas que je pourrai refuser

J'essaie même de mettre les patients en contact avec les autres acteurs qui pourraient les aider. » Un Médecin, (Bénin)

« Ce projet nous a permis d'avoir une autre vue sur les droits de la femme cela m'a permis d'identifier d'autres droits de la femme que je ne connaissais pas de mieux prendre en charge les femmes victimes de violence et de sensibiliser les pairs de réserver un accueil plus digne et de les orienter au besoin.

Mais les femmes elles même ignorent leurs droits et il nous faut continuellement les informer pour rendre la justice. » Un Policier, (Sénégal)

« Le juge se réfugie généralement derrière des lois et nous en avons eu, la formation a consisté à sensibiliser les juges pour avoir une lecture plus éclairée et plus attentive des cas de violences, malheureusement le juge ne s'auto saisine pas en la matière, il faudrait donc continuer à sensibiliser également les infracteurs potentiels pour que le juge puisse appliquer ces nouvelles notions.

la femme violente le devient souvent en réponse à une autre violence exercée par l'homme, l'équité n'est pas exclu dans la résolution des affaires car au pénal l'ultime conviction du juge est autorisé, il faut aller chercher l'infraction morale et rechercher l'élément psychologique.

Donc fort des éléments nouveaux acquis au cours de la formation nous faisons plus attention quand la victime de l'infraction est une femme ou un enfant. » Un Magistrat, (Burkina Faso).

« Cette formation m'a permis d'ouvrir un peu plus les yeux sur les problèmes auxquels les femmes sont confrontée, d'être un peu plus sensible, de ne plus faire

le travail de façon mécanique comme avant, car nous avons été conscientisé, et puis par rapport aux textes on n'a pu desceller les insuffisances de nos dispositions internes, car nous sommes souvent confronté à des cas particuliers non prévus par la loi interne et maintenant nous pouvons faire recours à la loi internationale. » **Un policier,(Sénégal).**

« Une femme régulièrement victime de violence physique par son mari à malheureusement réagi un jour et le coup donné a entraîné la mort, mais grâce à la formation on a pu étudier son cas et lui infliger une peine de deux ans assorti au temps déjà passé en prison. » **Magistrats,(Mali).**

« Cas d'une domestique employée par une couple d'expatrié, le couple de commun accord à abusé sexuellement de cette domestique, après une fugue elle est allée porter plainte au poste de police, mais le libanais tout puissant à tout fait pour noyer l'affaire classée sans suite, arrivée au Sénégal la domestique à fini par porter à nouveau plainte devant la brigade des mœurs, l'OPJ qui a subi la formation a fait déférer l'affaire devant les tribunaux, mais une fois encore l'affaire à été classée sans suite au grand désespoir de l'OPJ, comme depuis la formation nous avons humanisé nos procédures en terme de prise en charge par les psychologues et autres assistants sociaux, la presse a été saisie de ce dossier qui a été remis sur la table et une information judiciaire à été ouverte et suit son cours » **Policier,(Sénégal).**

« J'ai reçu une femme qui a été mariée à 16 ans et n'a connu en fait qu'un mois de bonheur elle est restée jusqu'à 44 ans sous la pression de ses parents qui prétextaient l'islam, je lui ai donné les dispositions du coran qui lui ont permis de quitter son mari et se remarier avec un autre, il faut selon nous poursuivre la sensibilisation et espérer que le temps fera son effet et permettra aux générations

futures qui seront mieux informées de pratiquer la religion pure et donc l'effectivité des droits de la femme » **Islamologue,(Sénégal).**

« Nous allons procéder bientôt à un camp biblique ou nous avons réservé un temps pour des conférences sur les droits des femmes qui seront animées par le WILDAF. » **Chef religieux chrétien,(Burkina Faso).**

« Effectivement il y a des changements nous avons été renforcés mais les principes données dans les journées existent déjà et nous communicateurs traditionnels avons pris déjà l'habitude de défendre les femmes, car le monde évolue certes mais nous devons garder notre dignité, il faut évoluer avec, mais la société malienne doit sauvegarder ses coutumes du moins les bonnes, il faut accepter le modernisme mais dans une articulation harmonieuse des deux modèles.

Je me sens outillé en mesure de régler avec des arguments juridiques des problèmes de ma communauté, j'ai le courage d'avancer je me sens le devoir de régler et d'éduquer les jeunes filles

J'ai essayé malgré mon conservatisme de conseiller un jeune couple confronté au choc culturel de tradition et de modernisme. » **Chef religieux musulman,(Mali).**

« Depuis la formation j'ai pris le soin quelque soit la violence de tout noter, de ne rien banaliser car il pourrait y avoir une suite éventuellement. » **Médecin,(Bénin).**

« Avant ce séminaire les femmes victimes étaient traitées d'une manière autre, au retour de la formation on a pris à bras le corps le problème et une femme victime ou auteur d'une infraction est mieux traitée même si elle doit être retenue on le fait dans des conditions améliorées, le résultat est perceptible et même les membres du WILDAF peuvent en témoigner, en cas d'abandon d'enfant ou

d'infanticide lorsqu'elles sont retrouvées elles sont maintenant purement déférées à la brigade des mœurs

*En dehors de l'amélioration des conditions de détentions des femmes auteurs d'infraction nous faisons de notre mieux pour vraiment les mettre à l'aise, même qu'on veille à ce qu'il n'y ait pas d'abus comme les cas de viols fréquents quand même chez nous. » **Policier,(Sénégal).***

*« Avant la formation j'ai rencontré beaucoup de femmes qui voulant divorcer ne pouvaient pas réunir les différents papiers notamment l'acte de mariage, avant j'initiais la procédure sans l'acte, actuellement j'oriente les femmes en question vers le maire de leur commune et je leur dis d'exiger du maire la copie de l'acte à laquelle elle ont droit, et ça marche, elle peuvent non seulement avoir l'acte de mariage et même l'acte de naissance de enfants, c'est peut être anodin mais ça rend effectif les droits de la femme c'est plus important que ce soit l'avocat qui l'exige. » **Avocat,(Mali).***

En dépit de ce sentiment mitigé, il est à noter certains points positifs, il s'agit de :

- Le réseau des collaborateurs extérieurs du WILDAF

la naissance d'un réseau de collaborateurs extérieurs du WILDAF, constitué de tous les acteurs formés ou sensibilisés dans le cadre de ce projet. Ces acteurs qui ont été identifiés, ont le sentiment d'avoir une certaine importance dans la société et d'être utiles à la promotion des droits de la femme, certains acteurs hommes ont même dit, que maintenant que les femmes ne considèrent plus la défense et la promotion des droits des femmes comme leur lutte à elles seules, eux mêmes sont prêts et décidés à faire « émerger » la femme.

En jouant donc sur cette dimension psychologique et en coordonnant correctement ce nouveau réseau d'acteurs, il pourrait aider grandement à une effectivité des droits des femmes en Afrique de l'Ouest.

- La visibilité du WILDAF

La visibilité du WILDAF dans les différents pays a fortement augmenté du fait de la médiatisation massive des différentes activités du projet et les relations entretenues avec les autorités politico administratives. Il se pose alors du coup pour les réseaux nationaux, du moins pour ceux qui n'en ont pas encore, la nécessité d'avoir des centres d'écoute des femmes victimes de violence.

- La diffusion du Newsletters

Le Newsletters, revue d'information interne du WILDAF, disponible sur le site du Réseau a fait largement écho des activités du projet et sa diffusion s'est étendue aux acteurs formés et/ou sensibilisés, qui ont vraiment apprécié le contenu de cette revue.

- L'intégration des modules

L'autre retombée qui n'en est pas des moindres est l'adhésion des différentes autorités de tutelles des acteurs formés, à l'intégration des modules dans les curricula de formation des avocats, magistrats, agents de police, médecins et même des chefs religieux à travers les prêches, les sermons, le catéchisme, les formations continues au sein des églises...

Au-delà de l'adhésion des autorités et des acteurs à l'idée même de l'intégration des modules au curricula de formation, plusieurs autres démarches allant dans le sens de la concrétisation de cet accord de principe ont été menées par les réseaux nationaux avec l'appui du Bureau sous régional du WILDAF. Le tableau ci-après présente une synthèse du niveau de réalisation de cette activité dans chaque pays.

	Bénin			Burkina Faso			Mali			Sénégal		
	AP	A	C	AP	A	C	AP	A	C	AP	A	C
Magistrats	XXX	XX		XXX			XXX	XX	Xx	XXX		
Avocats	XXX			XXX			XXX	XX	x	XXX		
Médecins	XXX			XXX			XXX			XXX		
OPJ	XXX	XX		XXX			XXX	XX	X	XXX		

Religieux												
------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

AP= Accord de principe A= acquis C= Concrétisation

Comme on peut le lire donc à travers le tableau, tous les pays ont pu obtenir l'accord de principe des autorités de tutelle.

Le Bénin a pu obtenir le démarrage des formations à l'ENAM pur la rentrée prochaine, l'aspect pratique du cours sera animé par Madame BOCCO NADJO, Présidente de WILDAF Bénin. Toujours au Bénin, 20 heures de cours ont été également dégagées par l'Ecole Nationale Supérieur de Police, pour l'animation des modules sous forme de conférence à partir de la rentrée d'octobre au Bénin.

Le Mali est allé encore plus en avance avec des conférences qui ont été déjà animées à l'Institut de Formation Judiciaire et à l'Ecole Nationale de Police, il est à noter également, l'élaboration d'un projet de programme pour la Faculté des sciences Juridiques de l'Université du Mali qui démarrera à compter de la rentrée prochaine.

EVALUATION FINALE EXTERNE

**Projet : Sensibilisation et Renforcement de capacité des acteurs judiciaires et
extrajudiciaires pour la mise en œuvre effective des droits des femmes en Afrique de
l'Ouest**

(Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal)

RAPPORT FINAL

Août 2004-

III. FACTEURS INFLUANT L'EXÉCUTION ET LES RÉSULTATS

L'examen des hypothèses de risque du cadre logique du projet et les constats fait au cours de la phase terrain de la présente évaluation, nous ont permis de regrouper les facteurs qui ont pu influencer positivement ou négativement l'exécution des activités ou la réalisation des résultats attendus.

1. Environnement socio politique et juridique dans les pays et la sous région

Le projet «Sensibilisation et Renforcement de capacité des acteurs judiciaires et extrajudiciaires pour la mise en œuvre effective des droits des femmes en Afrique de l'Ouest» s'est exécuté dans un climat de confiance et de sérénité, dans tous les pays le débat sur la jouissance des droits de la femme était ouvert et accepté dans une large mesure par la population. Tous les pays concernés étaient impliqués dans le débat sur le protocole additionnel, à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, et ont fini même par le signer, même si des efforts doivent être encore faits pour la ratification par tous.

Il a régné une relative paix sociale dans les pays du projet, en dépit de la guerre civile qui sévit dans la sous région en Cote d'Ivoire.

Il s'agit là, d'une hypothèse très importante qui a influencé positivement l'exécution de ce projet et la réalisation des résultats attendus.

2. Relation avec les autorités administratives et les médias

Les réseaux nationaux ont su nouer et entretenir de bonnes relations avec les différentes autorités de tutelle, en les impliquant dès le début dans le projet. La plupart des autorités rencontrées dans le cadre de cette évaluation étaient très à l'aise pour discuter des questions relatives au projet. On comprend donc leur totale disponibilité toutes les fois qu'elles ont été sollicitées, même à la dernière minute. Cette volonté à promouvoir la femme se ressent également à travers leur adhésion à l'intégration des modules dans les curricula de formation et tous les efforts de concrétisations qui sont en train d'être faits dans tous les pays.

3. Fonctionnement/capacité interne des réseaux

Les réseaux nationaux sont chargés de l'exécution du projet dans leur pays, à cette fin un atelier d'appropriation a été organisé au démarrage du projet, à l'attention des Coordonnatrices et Chargés de programme des réseaux. L'objectif poursuivi était que les membres des réseaux nationaux WILDAF/FEDDAF soient impliqués dans l'exécution des activités sur le terrain et adhèrent au projet et collaborent effectivement à sa réalisation.

A priori, on peut dire que la restitution de cet atelier de restitution si elle a été faite ne l'a pas été faite de façon à baliser la mise en œuvre facile du projet, car certaines ONG membres du réseau rencontrées au cours de la phase terrain de l'évaluation ont déploré le fait de n'avoir pas été impliquées par les Bureaux nationaux dans l'exécution du projet.

Cet état de choses peut expliquer certaines difficultés rencontrées dans l'exécution du projet, comme celle observée dans la récupération des canevas de distribution auprès des acteurs résidant à l'intérieur des pays.

4. Contact avec les groupes cibles

Le contact régulier entre les réseaux nationaux et les acteurs ayant bénéficié des différentes formations et journées de sensibilisation n'a pas toujours été maintenu, comme nous le disions plus haut. Cet état de choses qui est du soit à l'insuffisance de moyens financiers ou d'organisation interne du réseau national, ne permet pas d'apprécier à leur juste mesure, tous les efforts qui sont en cours pour la mise en pratique des connaissances acquises, ni des difficultés auxquelles les acteurs sont confrontés sur le terrain.

EVALUATION FINALE EXTERNE

**Projet : Sensibilisation et Renforcement de capacité des acteurs judiciaires et
extrajudiciaires pour la mise en œuvre effective des droits des femmes en Afrique de
l'Ouest**

(Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal)

RAPPORT FINAL

Août 2004-

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les diverses personnes rencontrées au cours de cette évaluation n'ont pas manqué de formuler plusieurs suggestions et recommandations allant toutes dans le souci de durabilité des acquis du projet.

Nous partageons entièrement ces observations et nous nous faisons ici le devoir de les restituer intégralement, elles ont été synthétisées et reformulées en direction des trois structures que sont L'Union Européenne, le BSRAO-WILDAF et les Réseaux nationaux du WILDAF/FEDDAF.

1.A l'Union Européenne

Tout en remerciant chaleureusement l'union Européenne pour son appui financier, les acteurs formés, les autorités de tutelle et les réseaux nationaux, lui recommandent vivement de poursuivre son partenariat avec le WILDAF directement ou par l'intermédiaire des délégations nationales, afin d'assurer la pérennisation du projet et de rendre effective les droits de la femme en vue du développement équitable et durable de l'Afrique.

2.Au bureau sous régional du WILDAF

Les acteurs formés, les autorités de tutelle et les réseaux nationaux, rappellent au WILDAF-BSRAO qu'il faut prendre le temps qu'il faut face à la force des mentalités et recommandent :

- Introduire en priorité ces formations à l'école au primaire ou au secondaire.
- Mettre sur pied un comité permanent sous régional de suivi du projet, ce comité aura pour rôle la collecte de données, l'analyse et l'étude de ces données, la proposition et la négociation de programme de formation à intégrer dans les programmes de formations, la conception de programmes de formation à la carte. Ce comité sera composé de deux délégués par pays et se réunira deux à trois fois par an, et produira chaque année un rapport qui sera largement diffusé dans la sous région.
- Définir une stratégie de communication qui évite les blocages en remontant aux principes généraux du droit pour revendiquer l'égalité de tous.
- Impliquer les législateurs pour la mise en conformité de nos lois internes avec les conventions internationales ratifiées
- Organiser une formation spécifique sur le Genre au profit des acteurs et des membres des réseaux.

3.Aux bureaux nationaux du WILDAF

Les acteurs recommandent de :

- Multiplier les formations et descendre à la base pour faire le suivi.
- Ouvrir également des centres d'écoute pour mieux aider les femmes qui sont informées sur leurs droits.
- Poursuivre la sensibilisation pour que les violences conjugales ne soient plus considérées comme fait banal, impuni.
- Permettre à tous les acteurs d'échanger régulièrement entre eux autour de cas spécifiques qui se posent, au niveau national et aussi régional.
- Transcrire les documents en langue nationale.
- Initier des conférences dans les écoles de formation pour éveiller les consciences sur la prise en charge et les droits des femmes.
- Organiser une journée de réflexion entre les différents acteurs.

- Il faut étendre l'information au niveau des gendarmes, psychologues, assistantes sociales, greffiers, personnel d'encadrement des prisons, enseignants...
- Les ONG membres pensent qu'il serait important qu'elles mêmes puissent être formées à défaut de tous les modules au moins les modules sur le genre et la CEDEF, de même que des informations et des stratégies pour lever les tabous autour du viol et pouvoir dénoncer et sanctionner les auteurs et accompagner les femmes victimes de viol ou de harcèlement du fait des pesanteurs sociales.
- Renforcer également les capacités des éducateurs et autres pairs formés sur les programmes passés, et accompagnés de support, documents films et autres.
- La prostitution des petites filles enrôlées par des proxénètes doit également être prise en compte.
- Le travail des filles mineures dans les bars et autres maisons closes.
- Il faudrait penser à un réseau, à des séances de concertations entre divers acteurs formés pour mieux échanger et mieux pratiquer les acquis
- Poursuivre la sensibilisation et montrer les conséquences psychologiques qui peuvent en découler, continuer pour briser le mur du silence
- Choisir les moments appropriés pour tenir les séances avec les médecins dans leur lieu de travail
- Faire des hôpitaux "amis des femmes et du couple"
- Mettre plus d'accent sur le suivi périodique et poursuivre les activités du programme.
- Organiser par le WILDAF, dans nos villages des journées d'information- Mettre à disposition de petites plaquettes sur différents thèmes en français et en langues nationales accessibles à tous.
- Utiliser les médias pour toucher plus de personnes
- Concevoir des documentaires ou des sketchs et autres supports médiatiques
- Organiser des séances de concertations régulières entre les acteurs formés

- S'assurer que les avocats qui sont ciblés dans les programmes sont toujours impliqués dans les affaires matrimoniales,
- Il faut étendre le contenu de la formation à l'endroit des acteurs judiciaires sur les voies et moyens d'applications des instruments internationaux.
- Pour les médecins choisir plutôt les généralistes que les gynécologues choisir donc les acteurs qui sont au poste de décision,
- Rendre les documents accessibles à chaque catégorie d'acteur et mettre à disposition les documents qui leur seront utiles
- Essayer de revoir le contenu des manuels en les aérant un peu plus et en les illustrant pour les mettre à la portée des acteurs peu alphabétisés
- Impliquer les législateurs pour la mise en conformité de nos lois internes avec les conventions internationales ratifiées
- Etendre la formation aux dirigeants même des Eglises.

Nous pouvons à la fin de cette étude dire que le projet «Sensibilisation et Renforcement de capacité des acteurs judiciaires et extrajudiciaires pour la mise en œuvre effective des droits des femmes en Afrique de l'Ouest» est un projet qui a suscité l'intérêt général, il a malgré tout connu une bonne exécution et de grands résultats ont été atteints. Il reste un gros effort de suivi rapproché à faire par les réseaux nationaux pour maintenir les acquis du projet et poursuivre l'effort de sensibilisation.

Un nouveau projet devra être élaboré au niveau de chaque pays pour donner une seconde phase à ce projet qui doit être étendue à d'autres acteurs et élargir les moyens utilisés au cours de cette phase.

Si les réseaux nationaux poursuivent à l'échelle nationale le projet, un autre projet devra être nécessairement développé par le BSRAO du WILDAF pour prendre en compte les aspects qui dépassent les capacités nationales, comme la formation sur le genre ou la mise sur pied du Comité permanent sous régional.

Ces efforts conjugués, seront les seuls gages d'une durabilité des acquis du projet.

Au cours de notre mission d'évaluation, nous avons découvert un vaste champ en friche avec des femmes et des hommes disponibles et motivés pour le labour, nous souhaitons vivement au WILDAF/FEDDAF - SRAO de découvrir sur son chemin, les ressources nécessaires pour travailler cette terre qui apportera à la femme africaine, la pleine jouissance de ses droits longtemps bafoués.

Liste des personnes rencontrées

Liste des personnes rencontrées

<u>Bénin</u>			
Catégorie	Nom et prénoms	Provenance	
Magistrat	AKPO Germain	Parquet de Ouidah	
Magistrat	GBENAMETO S. Justin	TPI de Ouidah	
Magistrat	KOSSOU Thérèse	TPI de Porto-Novo	
Magistrat	da SILVA Gérard	Cour d'Appel de Cotonou	
Magistrat	MEDEGAN FASSINOU Michelle	TPI de Cotonou	
Chef traditionnel	HOUNKPE Gbeffon	Hêvié	05 06 72
Chef traditionnel	GOUGBE Soulé	Cotonou	
Chef traditionnel	YEHOUENOU Sofahoun	Gadomé-Comé	
Chef traditionnel	Mme SOFAHOUN Agbéossi	Gadomé-Comé	
Chef traditionnel	SM Tokpoffon Houétchéhoun	Adjarra	
Chef traditionnel	SM Roi Adékoya Awéléde II	Holligbé	
Chef traditionnel	ADEWORE Iwaloyé	Adja Ouère	
Médecin	IKO AFE Colette	IDE CEG/Védoko	
Médecin	HOUNDAGBA Ursule	SFE HOMEL	
Médecin	AMETEPE Agnès	IDE Cotonou V	
Médecin	KOMONGUI D. Gounou		
OPJ	ZOMAÏTOHOUE François	Commissariat Bohicon	
OPJ	ATCHOU C. Samuel	Commissariat Allada	
OPJ	LOSSIKINDE Séraphin	BAC	
OPJ	WANOU Léonard	Commissariat Port	
OPJ	AKODODJA Damien	Commissariat Abomey-Calavi	
Avocat	HENRY Clair		
Avocat	SAMBAOU Djibril Zakari		
Avocat	TEKOUNTI Claude		
Avocat	BASSABI I. Safiatou		
Avocat	BINOUYO Eric A. G.		
Avocat	VLAVONOU KPONOU Elie		
Avocat	DJOGBENOU Joseph		
ONG	GABA Carmen	CI-AF/Bénin	21 53 34
ONG	YEDEDJI M. Cyrille	Jeunes Dynamiques	
ONG	HOKPENOU DJI Bernadette	AFAC	
ONG	GUEDOU Y. Léontine	CAJES	
ONG	AGBOTON Gisèle	CAJES	
ONG	AKOGBETO Epiphania	GLOBALE ALTERNATIVE	

ONG	CAPO-CHICHI Marthe	WILDAF	
ONG	YOUSOUFOU Aboubacare	CERIAM	
ONG	EGBEWOLE Jeannette	Femme et Vie	

Burkina Faso			
Catégorie	Nom et prénoms	Provenance	Contact
ONG membre	TRAORE Fia Amélie	AVOB	50-30-78-95
	KOGODE Assétou	APFSE	50-37-04-09 76-61-33-93
	IDO Ilboudo Marie Emilienne	FAWE Burkina	50-36-62-68
	OUEDRAOGO Elisabeth	Laguem.laaba.union	50-35-70-41
	OUEDRAOGO/NASSA Marcelline	A.A.S	50-35-35-48
	OUEDRAOGO/SANADOGO Habibou	A.PRO.FER	50-36-91-67
	Mariame Sanou ép. NANA	Réseau Femmes et Développement	50-35-72-66
	YONLI P. Honoré	Convention pour la Culture de la Paix	50-34-33-39
	BELGO née KABORE Eveline	Association Wend la Manegda	50-35-76-58
	ZEBANGA H Marlène	CFEP/BF	50-38-49-86
	KOMPAORE Christine	VEENEM	50-38-42-79 76-61-71-87
Communauté musulmane	El-Hadj KOANDA Omar	CMBF	
	El-Hadj AOROME Malik	CMBF	
	El-Hadj TALL Yero	CMBF	
	El-Hadj BABA S. Kontogomité	CMBF	
	El-Hadj TASSEMBEDO Salifo	CMBF	
	DAKOURE Liliane		50-33-22-41
	NACANABO Tana	WILDAF	50-36-38-51
	KAN-DOUNOUVIA MARIE		50-36-36-99 70-23-97-59
	OUEDRAOGO Amina	WILDAF	50-33-53-07
Chef religieux	COMPAORE Clémence		50-33-59-73
	HOMBOUE Clémentine		50-43-13-93

	TAPSOBA Joëlle		50-38-16-94
	Mme TRAORE	Consultante	
Magistrat	YARO Fanta		
	OUEDRAOGO Pauline		
	KABORE Jacqueline		
	DIALLO Boukary		
	OUEDRAOGO Valmidi Brigitte		

Sénégal			
Catégorie	Nom et prénoms	Provenance	
Chef religieux	BALLA Dieng		
	MOUSTAPHA Seeb		
	DAOUDA Ndiour		
	GUEYE Lamine		
	BIBY Ddaw		
	N'DIAYE Dane Ahmed		
	SALL Djibril		
Médecin	Mamadou Hamar Wane		
	Moustapha Dieng		
	Zeinabou Lo Kébé		
	Cheickh Tacko Diop		
	Seynabou Bâ		
	Mariama Diallo		
	Omar San		
Magistrat	Mamadou Moumouni Seyi		
	Mouhamadou Bâ		
	Mactar Diallo		
	Charles Didier Senghor		
	Aïssatou Diene		
	Abdourahmane N'DIAYE		
	Henriette Diop Tall		
Avocat	Abdou Kane		
	Oumar DIALLO		
	Maguette Yade		
	Amadou DIALLO		
	Mama Abdou MBODYI		
Policier			

Mali			
Catégorie	Nom et prénoms	Provenance	
Médecins	CISSE Beffon	Sce Médicale Ass. Nle	
	BARRY Niagalé SIDIBE	Hôpital Gabriel Touré Pédiatrie	678-91-82
	KEITA Kadiatou TALL	ASACOBÉ	676-32-78
	MAIGA Mahamane	ASACOBÀ	
	DIARRA Ousmane	ASACO CRS	646-22-60
	TIMBELY Guidère	CMIE1 Qtier du fleuve	
	SALAMATA Ousmane		
	SACKO Assitant Bamba	SOKORODJI Rue 600 P.A16	
Chef religieux et traditionnel	DIABATE Joseph	Régio SEGOU	608-72-76
	ISSA Diarra	Kati	644-011-07
	KONE Amadou	Ferna	225-32-43
	DIABATE Ben-Cherif	Bamako	
	CHEICK Soumanou	Bamako	
	KONE Moctar		678-41-27
	KAMOUE Assitan M.		672-34-25
	El-Hadj TOURE Moussa	AMC/PI	
	DRAME Sirandou		639-42-78
Médecins	IKO AFE Colette	IDE	
	HOUNDAGBA Ursule	SFE	
	AMETEPE Agnès	IDE	
	KOMONGUI D. Gounou	Gynéco-obst	

Documents consultés

- 1- Pour une société sans violence à l'égard des femmes (WILDAF- Bénin, Burkina Faso, Sénégal, Mali)
- 2- Pour la mise en œuvre au quotidien de la CEDEF ; (WILDAF- Bénin, Burkina Faso, Sénégal, Mali)
- 3- Plaidoyer pour une effectivité des droits de la femme au Bénin (WILDAF- Bénin, Burkina Faso, Sénégal, Mali);
- 4- Mieux lire et comprendre la CEDEF ; (WILDAF- Bénin, Burkina Faso, Sénégal, Mali)
- 5- Aide mémoire pour praticiens recevant des victimes présumés de violence . (WILDAF, juillet 2002)
- 6 – Rapport Atelier d'Appropriation
- 7- Rapports de mission (WILDAF- Bénin, Burkina Faso, Sénégal, Mali)
- 8 – Rapports intermédiaire (WILDAF BSRAO)
- 9 – Rapport projet UE2
- 10 - Synthèse Rapport projet UE2
- 4- News Letters du WILDAF
- 5- Document de projet UE2
- 13- Rapport Etude d'Impact (WILDAF- Bénin, Burkina Faso, Sénégal, Mali)